Votre facture du 28 avril 2021
N° 320005312085

AF1

DIRECTION DES CLIENTS PROFESSIONNELS

ONZEAOUT
28 RUE GASPARD PHILIPPE
33800 BORDEAUX

Vos informations client

Votre référence client :
300 002 658 441

Lieu de consommation :
SNC ONZEAOUT
28 RUE GASPARD PHILIPPE
33800 BORDEAUX

Electricité :
Installation : 0001864078
Point de livraison : 16161939156201

Vos contacts utiles

Services Clients :

Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*

pro.engie.fr

ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

Dépannage 24H/24 :
Electricité : 0972675033*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

Prochaine facture :
vers le 01 décembre 2021

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.

MONTANT TTC prélevé le 13 mai 2021 — 16,79 €

■ services et prestations techniques	13,99 €
total hors toutes taxes	**13,99 €**
Taxes et contributions	0,00 €
total HTVA	**13,99 €**
TVA à 20,00 % calculée sur 13,99 €	2,80 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	**2,80 €**
total TTC	**16,79 €**
montant à prélever	**16,79 €**

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Votre service clients

Pour plus d'informations sur votre facture, vous pouvez contacter votre conseiller par téléphone, courrier, fax ou courrier électronique.

Pour être facturé au réel

Pour être facturé au plus près de votre consommation réelle, communiquez les index de votre compteur à votre Conseiller entre le et le .
Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

ENGIE - S.A. au capital de 2.435.285.011 euros - Siège : 1 place Samuel de Champlain, 92400 COURBEVOIE - www.engie.com - 542 107 651 RCS NANTERRE - NI TVA FR 13 542 107 651

Votre facture en détail

Votre contrat d'énergie

Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert option énergie verte

- Votre contrat arrive à échéance le 30/04/2024. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 6 kVA. Segment C5.
- Compteur électro-mécanique.

Electricité	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	**montant HT en euros**	taux de TVA
Relève à la mise en service le 14/04/2021	015		45777				

Services et prestations techniques	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	**montant HT en euros**	taux de TVA
MES sur raccordement existant le 16/04/21		13,99000	**13,99**	20,0%

Total de votre facture	Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
	13,99	2,80	16,79

Comprendre votre facture

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :
Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :
Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :
Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).
Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :
La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :
ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :
Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.
Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :
Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

La facture basée sur un relevé des consommations :
Les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, le distributeur transmet au fournisseur une estimation de votre consommation.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 320005312085 du 28/04/21	montant TTC	prélevé le :
ONZEAOUT	**16,79 euros**	**13/05/2021**
Réf. de votre compte : 300002658441		(date limite de paiement)
Réf. Unique de Mandat : 00PEG0250475		
Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381		

Titulaire du compte	**Références du compte**	
	nom de la banque	IBAN
ONZEAOUT	BANQUE POP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE - AG MARNE	FR76 1090 7000 6636 2210 9034 283

Comprendre votre facture

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPS€PA** : retournez daté et signé votre TIPS€PA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1ère page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 10,00%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9
En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.
L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :
Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :
Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex
En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Energie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).